

Attitude en cas d'incident avec un produit cytostatique

1. OBJET

La procédure suivante décrit la marche à suivre lors d'un contact et/ou d'une dispersion avec/d'un produit cytostatique (cyto).

2. DEFINITIONS

Le terme cytostatique dans cette procédure désigne tous les produits ayant une propriété cytostatique, cytotoxique ou toxique. La Pharmacie Interhospitalière de la Côte (PIC) peut être sollicitée pour estimer la toxicité des substances en cause (**021 804 21 46** ; tel garde : **079 212 80 25**).

3. DOMAINE D'APPLICATION

Seul le personnel formé est habilité à gérer ce type d'incident. Les femmes enceintes ou qui allaitent, ainsi que les personnes ayant moins de 18 ans, n'interviennent en aucun cas dans ce genre de situation.

Le personnel de la PIC, ainsi que toutes personnes administrant des chimiothérapies, doivent être formées à l'utilisation du « Kit d'intervention en cas de dispersion de cytostatiques » (ci-après : Spill kit). Le Spill kit est stocké dans le service dans un endroit connu de toutes les personnes formées. En cas de questions ou de problèmes, contacter l'infirmière référente d'oncologie ambulatoire ou le pharmacien.

4. PROCEDURE

4.1 Localisation des rinçages oculaires

GHOL	PIC
Utiliser l'eau tiède du robinet	Utiliser l'eau tiède du robinet ou un rince œil : <ul style="list-style-type: none"> • local 21 "conditionnement" • local 22 "galénique", • local 27 "logistique cyto", • local 29 "fabrication cyto" • local 252 contenant le HFLA-V • dans le Spill kit de la voiture de livraison de la PIC

4.2 Localisation des Spill kits et des granulés absorbants (litière pour chat)




ATTENTION : Chaque service est responsable de la gestion des dates de péremption du Spill kit.

Services	GHOL	PIC
Médecine	A côté du frigo des médicaments	
Pharmacie	Entre les deux frigos	Local PIC 24 Véhicule de transport de la PIC.
Oncologie	En haut du frigo dans le local stock matériel et médicaments	

4.3 Sécurisation

1. Appeler un/e collègue
2. En cas de contact du soignant ou/et du patient, effectuer immédiatement les premiers secours (point 4.4)
3. Sécuriser l'endroit (soi-même ou par une autre personne). Eviter de faire des courants d'air, afin de limiter la dispersion du produit répandu.
4. Si l'incident a lieu sous flux laminaire, veuillez laisser le flux en marche.

4.4 Premiers secours en cas de contact direct

<p>Projection dans les yeux¹</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer immédiatement et abondamment [bain oculaire (ex. Lave-œil®) ou <u>eau du robinet tiède</u> et faible débit durant 10-15 minutes dans le service (éviter de perdre du temps en se déplaçant) avec l'aide d'une tierce personne. Si besoin appelez les urgences. L'œil atteint positionné contre le bas, paupières écartées. • Pour les porteurs de lentilles : enlever les lentilles au plus vite et rincer abondamment. En cas de difficulté pour enlever les lentilles, les laisser et rincer immédiatement. • Après le rinçage, consulter immédiatement un ophtalmologue sans passer par les urgences de l'EHC. Prendre le nom du médicament par écrit avec soi et demander à l'ophtalmologue un certificat d'accident. <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital ophtalmique Jules-Gonin 021 626 81 11, Avenue de France 15, Lausanne Plan - Centre Médical Simplon, Urgences ophtalmologiques, 021 552 12 65, Rue Simplon 32a, Renens Plan (Lu-Ve 8h15-19h, Sa 9h-13h) - HUG, Policlinique ophtalmique 022 372 84 00, Rue Alcide-Jentzer 22, Genève Plan
<p>Contact cutané²</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer immédiatement les vêtements ou chaussures souillés avec des gants. • Rincer à l'eau pendant 10-15 minutes, puis se laver les mains au savon. • Eliminer les affaires souillées en les mettant dans une poubelle pour déchets cytostatiques. • Si EHC : consulter le médecin de garde de médecine aux urgences l'appeler préalablement 079 172 86 00 en précisant qu'il s'agit d'un accident de travail. • Si GHOL : S'adresser au tri des urgences en précisant qu'il s'agit d'un accident de travail.
<p>Piqûres³</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Piqûre ou injection de produit : rincer à l'eau du robinet pendant 10-15 minutes. Contacter le service d'oncologie ou la PIC (garde : 079 212 80 25). Se référer au protocole d'extravasation. • Si EHC : consulter le médecin de garde de médecine aux urgences l'appeler préalablement 079 172 86 00 en précisant qu'il s'agit d'un accident de travail. • Si GHOL : s'adresser au tri des urgences en précisant qu'il s'agit d'un accident de travail.

Source des images :

1) https://fr.wikipedia.org/wiki/%C5%92il#/media/File:Iris_-_left_eye_of_a_girl.jpg

2) http://www.abiova.com/biometrie_main.asp

3) <http://bisico.fr/emag/mots-cl%C3%A9s/piqûre-daigneille/>

4.4 Nettoyage d'une zone ou de matériel souillé

1. Sécuriser l'endroit de l'incident.
2. Appeler un/e collègue et chercher le Spill kit, du produit vaisselle, de l'eau et une poubelle cyto.
3. Ouvrir le Spill kit, sortir chaque objet numéroté et les étaler devant soi. NB : Le numéro entre crochet correspond à la photo de la page 4.
4. Délimiter la zone souillée (ex : ruban adhésif et panneaux de signalisation) [2].
5. Si possible, s'habiller dans une autre pièce. **Seule la personne ainsi équipée effectuera le nettoyage. Le Spill kit contient du matériel pour équiper deux personnes si nécessaire.**
6. Mettre le masque FFP3 [3] et vérifier l'étanchéité au visage (cf. images sur l'emballage).
7. Mettre les gants bruns [4].
8. Enfiler la blouse de protection [5], 2 paires de sur-chaussures [6], les lunettes de protection (par-dessus les lunettes optiques) [7], les gants verts [8] en recouvrant les manchettes de la blouse.
9. Enfiler les gants de protection avec résistance mécanique et chimique [9] par-dessus les gants verts.
10. Commencer le nettoyage en travaillant de l'extérieur de la zone souillée vers l'intérieur.

Si liquide :

1. Répartir les granulés absorbants en délimitant le tour, puis ajouter des granulés en quantité suffisante sur toute l'étendue, sans créer de giclures en jetant les granulés.
2. Ramasser les granulés et les débris de verre avec la pelle et la raclette.
3. Eliminer le tout dans une poubelle cyto.
4. Nettoyer : voir points 11-16 ci-dessous















Si poudre :

1. Ramasser les gros débris de verre avec la pince.
2. Humidifier un chiffon avec de l'eau, le poser sur la poudre ; à répéter si besoin.
3. Si nécessaire, utiliser la ramassoire et la raclette pour ramasser le tout.
4. Nettoyer : voir point 11-16 ci-dessous



11. Nettoyer avec du produit vaisselle et rincer à l'eau, essuyer en frottant bien entre chaque opération avec des chiffons absorbants. Répéter minimum 3 fois.
12. Jeter les chiffons et tous les objets utilisés (ex : balayette, raclette, lunettes de protection, ...) dans la poubelle cyto. Puis, y ajouter : la 1^{ère} paire de gants (celle avec résistance mécanique et chimique) en tirant les manches des gants par-dessus les doigts, puis, la blouse, les lunettes de protection, le masque, les sur-chaussures, puis la 2^e paire de gants.
13. Sceller la poubelle cyto. et l'évacuer à la déchetterie.
14. Jeter la 3^e paire de gants dans une poubelle ménagère.
15. Se laver les mains (eau + savon).
16. Demander à l'intendance un nettoyage standard avec du matériel jetable en leur rappelant que ce nettoyage s'effectue avec 2 paires de gants.
17. Une fois le Spill kit utilisé, en informer le responsable pour son remplacement.

5. MATERIEL

Contenu du Spill kit

1	Instruction pour l'emploi du Spill kit	Présente procédure	
2	Matériel de signalisation (ex : pancarte, ruban)		
3	2 masques de protection respiratoire FFP3		
4	Gants bruns Ultrafree® MAX, 2D7295I En latex (plusieurs paires de tailles différentes)		
5	Combinaison de protection imperméable aux produits chimiques. Elle doit être munie du pictogramme ci-contre qui signifie « protection contre les produits chimiques ».		
6	Sur-chaussures 2 paires par personnes, car elles se déchirent facilement.		
7	Lunettes de protection avec protection latérale Critères minimaux : norme CE et EN166-3		
8	Gants verts « TouchNTuff® 73-701 » En néoprène (plusieurs paires)		
9	Gants de protection <u>avec résistance mécanique et chimique</u> Critères minimaux : norme CE et EN374-3		
10	Matériel pour ramasser <ul style="list-style-type: none"> • Matériel absorbant : litière pour chat, chiffons <ul style="list-style-type: none"> ➔ Utiliser une litière en granulés absorbants de type non-agglomérant ➔ Eviter une litière de type « agglomérant », c'est-à-dire du type sable, gravillon. • Ramassoire, raclette 		
			

Autres matériel à chercher, non contenu dans le Spill kit :

	• Eau		
	• Produit de vaisselle		
	• Poubelle pour déchets cytostatiques		
		Modèle GHOL	Modèle PIC

6. SUIVI DE L'INCIDENT

1. Remplir la déclaration sur intranet :
 - GHOL : remplir l'annexe 1 PIC-DDR10 (voir fin du document), puis la joindre à une notification d'incident médicamenteux dans SEGI (système électronique de gestion des incidents).
 - PIC : remplir l'annexe 1 PIC-DDR10 (voir fin du document)
2. En cas de contact direct, informer la médecine du personnel et les RH pour la déclaration d'accident LAA.

7. Téléphones utiles

Services	GHOL	PIC
Intendance	6020 (7h30-18h)	EHC : 021 804 29 67 (6h30-20h) EHC : 021 804 29 61 (6h-19h), ramassage des déchets
Médecine	6179/ 80	
Oncologie	6235	EHC : 079 172 86 14 / 46
Pharmacie	6021	079 172 85 55 (garde : 079 212 80 25)
Médecine du personnel	6099	EHC : 079 139 13 32 ou EHC : 021 804 28 87
Urgences	6047/6048	EHC : 079 172 86 00

8. Références

1. Decontamination after Inadvertent release of cytostatics. In : Quality Standard for the Oncology Pharmacy Service (Quapos). Onkopress. Hamburg 2014, p 310
2. Cytotoxic Spills, extravasation and other incidents, section 14 In ISOPP Standards of Practice. JOPP 2007; suppl. 13: 1-81
3. SUVA : Sécurité dans l'emploi des cytostatiques, 2869/18.f, 2004
4. ONS : Safe handling of Hazardous Drugs, 2011
5. ASHP : Guidelines on Handling Hazardous Drugs, 2006
6. ASSTSAS : Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux, 2008
7. NIOSH : Alert, Preventing occupational exposure to antineoplastic and other hazardous drugs in health care settings, 2004

9. Rédacteur / Vérificateurs / Approbateurs par établissement / Diffusion

	GHOL	Signature / Date	PIC
Rédacteur			Ackermann M., pharmacien
Vérificateurs	Chieze P., infirmier médecine du personnel Fachinetti G., infirmière, oncologie ambulatoire Frolot S., coordinatrice hôtelière Garnier C., infirmière, médecine interne Dr Schwab M., médecin-chef, médecine interne et soins intensifs Sermet C., infirmière coordinatrice services		Jacquet A.-L., pharmacien
Approbateurs	Dr Hausser J., médecin-chef, urgences Molard P., infirmière clinicienne en oncologie Tuma J.-L., Directeur des soins		Prof. Schaad N., pharmacien-chef
Diffusion	Services de : médecine interne, oncologie ambulatoire, chirurgie, orthopédie, Privé, demi-privé, HDJ, urgences, pharmacie Médecins-chefs des services ci-dessus, DSO Intendance, logistique et transports, gestion des ressources humaines Vérificateurs et approbateurs		

Annexe 1 : TRACABILITE de l'INCIDENT

Nom, Prénom de l'informateur :	Nom du produit impliqué : <input type="checkbox"/> Liquide ou <input type="checkbox"/> lyophilisat
Date et heure de l'incident :	Volume : mL
Lieu de l'incident :	Concentration : mg/mL

Description de l'incident & action correctrice immédiate & proposition d'amélioration

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Est-ce qu'une personne a eu un contact direct avec un cytostatiques : oui / non.

Nom, prénom	Type de contact	Commentaires
	<input type="checkbox"/> Habits <input type="checkbox"/> Peau <input type="checkbox"/> Yeux <input type="checkbox"/> Inhalation	

Un médecin a été consulté : oui / non

La médecine du personnel a déjà été contactée : oui / non

Une déclaration d'accident a été faite auprès des RH: oui / non

Pour le nettoyage, décrire l'étendue de la zone et le matériel/équipement concernés.

Nom, prénom de la personne ayant effectué le nettoyage	Description et commentaires (ex : sol, équipements, matériel, etc.)

Le service de l'intendance a été contacté : oui / non

Documents annexés (facultatif) oui / non

Date et Nom, prénom du déclarant :

La fiche de déclaration d'incident doit être transmise à un pharmacien de la production, qui l'archive sous
S:\Z FABRICATIONS\ONCOLOGIE\Spill kit\Incidents